DIRECTION DE LA SÉANCE

Le 29 octobre 2026

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR DES SÉANCES DES MARDI 3 ET MERCREDI 4 NOVEMBRE 2026

Lors de sa séance du jeudi 29 octobre 2026, le Sénat a décidé :

- l'inscription à l'ordre du jour du mercredi 4 novembre à 16 heures 30, à la demande du Gouvernement, d'une déclaration du Gouvernement suivie d'un débat, en application de l'article 50-1 de la Constitution, portant sur l'avenir du processus d'orientation et d'affectation des lycéens dans l'enseignement supérieur ;
- d'avancer au mardi 3 novembre, de 16 h à 20 h, l'espace réservé au groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, dont l'ordre du jour reste inchangé ;
- le report au mardi 3 novembre, à 21 h 30, de l'examen de la proposition de loi visant à améliorer la gestion des biens des sections de commun ;
- le report à l'issue de la déclaration du Gouvernement, prévue le mercredi 4 novembre, de l'examen de la proposition de loi relative au droit des victimes à l'information et à la compréhension des procédures et décisions de justice.

En conséquence, l'ordre du jour des séances des mardi 3 et mercredi 4 novembre s'établit comme suit :

Mardi 3 novembre 2026

À 14 h 30

- Explications de vote des groupes puis scrutin public solennel sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, relatif à la **protection** des **enfants** (texte de la commission, n° 89, 2026-2027)

Temps attribué aux orateurs des groupes pour les explications de vote, à raison d'un orateur par groupe : 7 minutes pour chaque groupe et 3 minutes pour un sénateur ne figurant sur la liste d'aucun groupe

- Délai limite pour les inscriptions de parole : lundi 2 novembre à 15 heures
- Délai limite pour le dépôt des délégations de vote : mardi 3 novembre à 12 h 30

De 16 heures à 20 heures

(Ordre du jour réservé au groupe SER)

- Proposition de loi visant à **résoudre** le **fléau** des **désordres fonciers outre-mer**, présentée par M. Victorin LUREL et plusieurs de ses collègues (texte de la commission, n° 116, 2026-2027)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 26 octobre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 28 octobre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 2 novembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 3 novembre après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 2 novembre à 15 heures

Mardi 3 novembre 2026 - De 16 heures à 20 heures (suite)

- Proposition de loi visant à la **suppression** des **titres** de **séjour** territorialisés à **Mayotte**, présentée par M. Saïd OMAR OILI et plusieurs de ses collègues (n° 470, 2024-2025)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 26 octobre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mardi 27 octobre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 2 novembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 3 novembre après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 2 novembre à 15 heures

À 21 h 30

- Proposition de loi visant à **améliorer** la **gestion** des **biens** des **sections** de **commune**, présentée par MM. *Patrick CHAIZE* et Stéphane SAUTAREL (texte de la commission, n° 114, 2026-2027) (demande du groupe Les Républicains)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 26 octobre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 28 octobre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 2 novembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 3 novembre après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 2 novembre à 15 heures

Mercredi 4 novembre 2026

À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement

  • Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 4 novembre à 11 heures

À 16 h 30 et le soir

- **Déclaration du Gouvernement**, suivie d'un débat, en application de l'article 50-1 de la Constitution, portant sur l'**avenir** du processus d'**orientation** et d'**affectation** des **lycéens** dans l'**enseignement supérieur**

  • Intervention des orateurs des groupes, à raison d'un orateur par groupe, par ordre décroissant des effectifs des groupes, avec 13 minutes pour le groupe Les Républicains, 11 minutes pour le groupe Union Centriste et Indépendant, 11 minutes pour le groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, et 7 minutes pour les autres groupes, ainsi que 2 minutes pour un sénateur ne figurant sur la liste d'aucun groupe. Pour les groupes à égalité d'effectifs, la Conférence des Présidents qui se réunira mardi 4 novembre procédera à un tirage au sort pour déterminer l'ordre de passage entre ces groupes.

  • Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : mardi 3 novembre à 15 heures

- Proposition de loi relative au **droit** des **victimes** à l'**information** et à la **compréhension** des **procédures** et **décisions** de **justice**, présentée par Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE et plusieurs de ses collègues (texte de la commission, n° 107, 2026-2027) (demande du groupe Les Républicains)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

  • Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 26 octobre à 12 heures

  • Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mardi 27 octobre matin

  • Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 2 novembre à 12 heures

  • Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 4 novembre matin

  • Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes

  • Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 3 novembre à 15 heures

Le soir

- Débat sur le rapport sur la **situation** des **finances publiques locales** remis en application de **l'article 52** de la loi organique relative aux **lois de finances** (demande de la commission des finances)

• Temps attribué à la commission des finances : 8 minutes

• Réponse du Gouvernement pour une durée équivalente

• Après la réponse du Gouvernement, séquence de 17 questions réponses :

- 2 minutes, y compris la réplique
- Possibilité de réponse du Gouvernement pour une durée équivalente
- Possibilité pour le Gouvernement de répondre à une réplique pendant 1 minute et à l'auteur de la question de répondre de nouveau pendant 1 minute

• Conclusion par la commission des finances : 5 minutes

• Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : mardi 3 novembre à 15 heures